

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2018

DÉLIBÉRATION N° 2018-56 : COMPOSITION DE LA COMMISSION DES INTERVENTIONS

Le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité,

- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-11, relatifs au Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité, et en particulier son article R.131-28-6 ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment son article R.131-30-1, relatif aux compétences du Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu la délibération n° 2017-23 du Conseil d'administration du 20 juin 2017 portant attribution de compétences par le Conseil d'administration à la Commission des Interventions ;
- Vu les délibérations du Conseil d'administration n° 2017-24 du 20 juin 2017 et n° 2018-21 du 26 juin 2018 portant désignation des membres de la Commission des Interventions ;
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

Sont désignés membres de la Commission des Interventions :

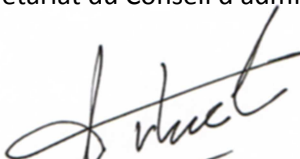
- au titre du premier collège :
 - représentants de l'État :
 - Mme Florence CLERMONT-BROUILLET, représentante du ministre chargé de l'environnement,
 - M. Thierry COQUIL, représentant du ministre chargé de la mer,
 - M. Pierre SCHWARTZ, représentant du ministre chargé de l'agriculture,
 - M. Denis CHARISSOUX, représentant du ministre chargé du budget,
 - Mme Marie-Laurence TEIL, représentante du ministre chargé de l'outre-mer,
 - M. Pierre RIBSTEIN, représentant du ministère chargé de la recherche ;

- représentants d'établissements publics nationaux :
 - M. Ferdy LOUISY, Parc national de la Guadeloupe,
 - Mme Léa MARTY, Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer,
 - M. Olivier THIBAUT, Office national de la chasse et de la faune sauvage ;
- personnalités qualifiées :
 - M. André FLAJOLET, Président du Comité de bassin Artois-Picardie,
 - M. Jean-Patrick LE DUC, Muséum national d'histoire naturelle,
 - Mme Sonia RIBES-BEAUDEMOULIN, Muséum d'histoire naturelle de la Réunion ;
- au titre du deuxième collège :
 - représentants des secteurs économiques intéressés par les activités de l'Agence,
 - M. Pascal FÉREY, Assemblée permanente des chambres d'agriculture,
 - Mme Laurence ROUGER-de-GRIVEL, Mouvement des entreprises de France ;
 - représentants des associations agréées de protection de l'environnement ou d'éducation à l'environnement et de gestionnaires d'espaces naturels ;
 - M. Jean-David ABEL, France Nature Environnement,
 - Mme Sandrine BÉLIER, Humanité et biodiversité,
 - M. Claude ROUSTAN, Président de la Fédération nationale de la pêche en France ;
- au titre du troisième collège (*représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements*) :
 - Mme Carole DELGA, Présidente du Conseil régional d'Occitanie,
 - M. Patrick LECANTE, Maire de Montsinéry-Tonnégrande – Guyane ;
- au titre du quatrième collège (*parlementaires*) :
 - M. Jérôme BIGNON, Sénateur de la Somme,
 - Vacant
- au titre du cinquième collège (*représentants du personnel*) :
 - Mme Véronique CARACO (*titulaire*),
 - M. Olivier GALLET (*titulaire*),
 - Mme Gwénaëlle ARONS (*suppléant*),
 - M. Philippe VACHET (*suppléant*).

ARTICLE 2 :

La présente délibération annule et remplace les dispositions de l'article 2 de la délibération n° 2017-24 du 20 juin 2017, et abroge la délibération n° 2018-21 du 26 juin 2018, portant désignation des membres de la Commission des Interventions.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,



Christophe AUBEL

Le Président
du Conseil d'administration,



Philippe MARTIN